Bobigny (93) : chargé de combattre les stupéfiants, un magistrat reconnaît sa propre addiction à la méthamphétamine et au chemsex, il se fournissait dans sa propre juridiction

12/05/2026 à 20h42



Ancien chef de la division des affaires criminelles et de la délinquance organisée du parquet de Bobigny, notamment chargée de la lutte contre les stupéfiants, un vice-procureur de 48 ans a comparu ce mardi matin devant le Conseil supérieur de la magistrature. Considéré comme compétent et soutenu par sa hiérarchie, il a reconnu une consommation de drogues de synthèse dans un cadre privé, liée à des pratiques de chemsex.

L’affaire a émergé en novembre 2024, lors de sa convocation à la brigade des stupéfiants dans le cadre d’une enquête sur un homicide involontaire après une overdose survenue pendant une soirée chemsex. Le magistrat n’était pas présent à cette soirée, mais les enquêteurs recherchaient un participant, un escort-boy qu’il avait déjà hébergé. Devant les policiers, il a reconnu sa consommation et donné le nom de son fournisseur, un trafiquant domicilié en Seine-Saint-Denis, sur sa propre

juridiction, condamné en mars 2025 à dix-huit mois d'emprisonnement.

Le magistrat a expliqué avoir commencé à consommer des stupéfiants à la fin de l'année 2019, peu après sa nomination à la tête de la Dacrido. « L'ascenseur social a fonctionné à plein pour moi. Je viens d'un milieu modeste et j'étais le premier à faire des études supérieures dans ma famille », a-t-il déclaré. Il a aussi évoqué une période de vulnérabilité, des problèmes de santé et la rencontre avec une personne qui lui aurait proposé des produits. Sur sa consommation, il a parlé de 3 grammes par mois de méthamphétamine, pour environ 500 euros, sur une période de cinq ans entrecoupée de sevrages. « J'en avais conscience mais c'était plus fort que moi », a-t-il reconnu.

Sur le plan pénal, l'affaire a été classée sans suite par le parquet de Paris après une alternative aux poursuites, sous la forme d'une injonction thérapeutique. Sur le plan disciplinaire, la représentante du garde des Sceaux a demandé un « déplacement d'office ». Elle a évoqué des « somnolences ou des absences injustifiées ». Le magistrat, toujours en poste à Bobigny mais désormais affecté à la division des affaires civiles, affirme avoir cessé toute consommation et souhaite changer de juridiction pour devenir juge des enfants. La décision disciplinaire sera rendue dans quelques semaines.

Le Parisien